

**Le Comité national de l'eau,  
le 16 octobre 2007  
Motion adoptée par le Comité national de l'eau**

**Sur la proposition de son Président,**

**Salue** la démarche du Grenelle de l'environnement, qui marque un élan nouveau de volonté de rupture, affichée et acceptée.

**Regrette**, alors que l'eau vient de faire l'objet d'une loi, que ce sujet n'ait pas été l'objet d'un groupe de travail spécifique et qu'il n'ait pas été jugé utile de constituer un « intergroupe eau », comme pour les OGM ou les déchets.

**Souligne** que l'eau est un objectif majeur pour l'ensemble des gouvernements successifs depuis 30 ans, et que les objectifs ambitieux sont loin d'avoir été réalisés.

**Approuve** les objectifs réalistes de bon état fixés pour 2015, déclinés dans et par les bassins.

**Constate** à nouveau, qu'en dépit des actions menées, des retards subsistent, qu'il existe des insuffisances de financement criantes, mais que paradoxalement il existe une attente très forte de la part des acteurs et des populations.

**Estime** que parmi les conditions pour atteindre les objectifs fixés figure, en premier lieu, la volonté politique d'accélération de l'application des règlements (et rappelle sa propre contribution à la parution des textes).

**Estime également** que pour atteindre des objectifs, il faut améliorer la gouvernance, grâce aux comités de bassin et aux SAGE, adapter les financements et développer la connaissance et la formation.

**Précise** qu'il n'a pas souhaité formuler des observations chiffrées sur les objectifs, mais qu'il a souhaité définir 7 priorités.

**1. Financement**

Le CNE

**Considérant** que le débat porte naturellement sur le couple objectifs-moyens :

**Estime** que ce sont les moyens que l'on doit adapter aux objectifs et non l'inverse.

**Constate** que la politique de l'eau peut s'autofinancer, sous certaines conditions :

les redevances des agences de l'eau ont été adaptées dans le cadre de la récente loi sur l'eau et des demandes complémentaires ont été formulées sur les pesticides et les nitrates,

des transferts financiers au sein de la PAC ont été proposés, et seront discutés dans le cadre des assises de l'agriculture APCA

des prêts bonifiés pour les collectivités ont été demandés et peuvent être mis en œuvre,

une participation plus équitable des différents pollueurs doit être étudiée et envisagée, en tenant compte des conséquences économiques

une meilleure évaluation des retours sur investissement est indispensable.

## 2. Agriculture

Le CNE

**Rappelle** sa précédente motion sur les pesticides, qui a été débattue avant le Grenelle de l'Environnement (le 27 juin et le 3 septembre 2007), demandant la mise hors marché aussi rapidement que possible des substances classées « dangereuses, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques » et qui va dans le même sens.

**Rappelle** que l'enjeu alimentaire est mondial et crucial, que cet objectif ne saurait être oublié et qu'il y a un lien étroit entre eau et agriculture.

**Souligne** la nécessité d'une agriculture maîtrisant mieux sa consommation d'eau, s'orientant davantage vers le bio, notamment sur les périmètres de protection. Ce mode de production doit bénéficier d'une aide de reconnaissance. Cette évolution générale doit demeurer en adéquation avec le marché, sans opposer les modes de production

**Constate** l'existence, au-delà des membres du CNE, d'un consensus pour souhaiter une réduction des intrants et des produits les plus dangereux. A condition de disposer des traitements alternatifs et des produits de substitution ;

**Estime** qu'il faut affirmer un objectif de réduction de 50% des pesticides à échéance rapprochée.

**Souhaite** une meilleure régulation de la consommation d'eau d'irrigation, et une prise en compte de la nécessité de constituer des réserves de régulation.

## 3. Concentrations urbaines

Le CNE

**Préconise,**

s'agissant des grandes agglomérations, le CNE souhaite voir approfondie la connaissance des interactions entre concentrations urbaines, imperméabilisation des sols et pollution des milieux ; s'il est peut être judicieux de lutter contre l'étalement urbain, il convient de prendre en compte les attentes des populations mais surtout les besoins de construction de logement, face à une pénurie du foncier dans les mêmes zones,

s'agissant des vallées montagnardes, de préserver les espaces alluviaux et torrentiels des pollutions liées aux infrastructures routières, au logement, et aux activités diverses,

s'agissant des répercussions de l'urbanisation et de l'industrialisation, de réaliser un important effort sur la gestion et le traitement des lixiviats et des mâchefers.

**Recommande,**

*s'agissant du littoral :*

d'atteindre le bon état écologique des écosystèmes côtiers qui confortera les activités de pêche et d'aquaculture (conchyliculture, élevages marins),

de garantir une qualité optimale des eaux de baignade ( cette recommandation porte aussi sur les eaux continentales)

ainsi que de promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et la généralisation des SAGE.

#### **4. Les priorités de l'assainissement collectif et non collectif**

Le CNE

**Affirme** que c'est le secteur où nous pouvons avoir les moyens de nos ambitions, à condition d'aider différemment les acteurs qui engagent des efforts significatifs et les autres qui négligent certaines de leurs responsabilités et obligations.

#### **5. Protection de la ressource en eau**

Le CNE

**Attache** une priorité particulière à la protection de l'alimentation des captages d'eau potable,

**Recommande** que les services de l'Etat soient plus réactifs pour faciliter ces protections notamment en réduisant le plus possible le délai d'instruction des DUP.

**Souligne** l'intérêt de sortir de l'approche légale actuelle pour favoriser les acquisitions foncières concernant les plus importants captages et les plus menacés, et créer de grandes zones de protection, lieux de développement de la biodiversité et de l'agriculture bio..

**Demande** une gestion quantitative ambitieuse : adaptation des prélèvements aux quantités disponibles en fonction des usages prioritaires, stockages inter saisonniers, réutilisation des eaux usées pour des usages agricoles, industriels et d'arrosage

#### **6. Cours d'eau, zones humides, biodiversité et hydroélectricité**

Le CNE

**Fait part** de son souhait de pouvoir atteindre le plus rapidement possible le bon état morphologique des cours d'eau et la préservation et la restauration des zones humides, grâce aux contrats de restauration de rivières et des zones humides.

**Rappelle** que l'hydroélectricité est une source importante de production d'énergie durable, et que son bilan doit être analysé en prenant en compte l'ensemble de ses fonctions et impacts et que les commissions locales de l'eau, élaborant les SAGE, paraissent les enceintes les mieux adaptées pour étudier l'ensemble de ces problématiques.

#### **7. Changement climatique et inondations**

Le CNE

**Rappelle** que dans ces domaines, il y a des conséquences que nous ne mesurons pas, et qu'il convient d'engager dès à présent les travaux identifiés en fonction de leur rôle dans la protection des populations.

### **Conclusions**

Le CNE

**Souligne** l'importance des modes de gouvernance dans le secteur de l'eau, qui doivent associer mobilisation des acteurs, procédures adaptées, concertation permanente et programmes conformes aux objectifs.

**Réaffirme** que le premier aspect politique est la volonté de mettre efficacement en œuvre la réglementation votée par le Parlement ou acceptée par le Gouvernement au niveau européen.

**Rappelle** que la dynamique locale, tant au niveau des comités de bassins que des SAGE, ne peut fonctionner que dans le cadre d'une dynamique nationale.

**Souhaite** que l'on cherche à intéresser, à la politique de l'eau, l'ensemble des acteurs et des communes et que l'on vise la généralisation des SAGE ainsi que leur synergie avec les autres procédures (Natura 2000, SCOT, PLU, GIZC).

**Souhaite** que là où des problèmes surgissent, on puisse disposer d'un observatoire de l'eau, des milieux et de la biodiversité pour associer l'ensemble des acteurs locaux à la solution de ces problèmes.

**Souhaite** que la formation aux usages raisonnés de l'eau et aux matières qui ont un lien avec les milieux aquatiques, puisse s'étendre tout au long du cursus scolaire et universitaire.